



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

N° 2021_15

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
08 Avril 2021

Date d'envoi en Préfecture
19 Avril 2021

Date d'affichage
19 Avril 021

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Séance du 12 Avril 2021

Le lundi 12 Avril 2021 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex s'est réuni à la Salle Festive sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Sulian RENAUD, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Rodrigue ROUBY (procuration à Denis Cornillon), Eric WAGON (procuration à Jean-Michel Chagnon), Adla Fréchet (procuration à Laurent Aubret)

Etaient absents : Margaux HELQUE, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET,

Secrétaire de séance : Bernard Vincent

PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL VERSEE AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DES EAUX PLUVIALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-2,
Vu la délibération n°2021-14 du Conseil municipal en date du 14 Avril 2021 portant adoption du Budget primitif de la Commune concernant l'exercice 2021,

Monsieur le Maire rappelle que normalement, l'établissement d'un budget annexe suppose de respecter le principe de l'indépendance budgétaire. Ainsi, les dépenses de ce budget ne peuvent être financées que par ses recettes (c'est-à-dire les redevances payées par les usagers du service). Ceci étant, il est possible de déroger à cette règle, les dérogations étant d'ailleurs plus « faciles » pour les petites collectivités.

D'une part, l'article L.2224-2 du CGCT indique que l'interdiction pour le budget communal de financer un Service Public Industriel et Commercial n'est pas applicable dans les communes de moins de 3000 habitants.

D'autre part, le budget Commune peut apporter sa contribution en fonction de la contexture des réseaux. Le service d'assainissement est en effet variable selon que les réseaux sont totalement séparatifs, partiellement ou totalement unitaires. La longueur totale du réseau d'assainissement sur Allex est de 21,6 kilomètres, dont 4,2 km de réseau unitaire, 14 km de réseau d'eaux usées et 3,4 km de réseau d'eaux pluviales. Il y a lieu de tenir compte de la gestion et de l'entretien des installations liés au réseau unitaire ; le coût induit par la collecte et le traitement des eaux
DCM2021-15

pluviales ne peut être supporté par l'utilisateur, notamment sur la consommation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De fixer** forfaitairement à 9 500 €, le montant de la participation du budget communal versée au budget annexe eau et assainissement au titre des eaux pluviales pour le compte de l'exercice 2021,
- **Etant précisé** que la dépense correspondante est prévue au sein du Budget de la Commune à l'article 657364, et la recette à l'article 747 du Budget Eau et Assainissement,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER

